

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLY LE LONG

L'an deux mille quatorze, le trente avril, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 24 avril 2014

Affichage du : 25 avril 2014

Membres élus : 15

présents : 10

### Membres présents :

**Monsieur LEFRANC Daniel : Maire,**

**Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire.**

**Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame BESAIN Josiane, Monsieur VECTEN Damien, Monsieur AUPERIN Romuald : conseillers municipaux.**

### Membres absents excusés :

**Madame DUCHESNE Valérie a donné pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel pour voter en ses lieu et place ; Madame CHABOT Danièle a donné pouvoir à Madame SCHMITTBIEL Fabienne pour voter en ses lieu et place ; Monsieur JOBELIN Mickaël a donné pouvoir à Monsieur Romuald AUPERIN pour voter en ses lieu et place ; Madame SANCHEZ Catherine a donné pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas pour voter en ses lieu et place ;**

### Membre absent excusé : Monsieur SMITH Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du Conseil ; Monsieur Damien VECTEN accepte cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2014.

### L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Vote du Budget Primitif
- 2) Commission Appel d'offres
- 3) Questions Divers

#### **1) Budget primitif communal 2014**

Après avoir rappelé que le budget a fait l'objet d'une réunion de préparation en Commission des Finances, Monsieur le Maire précise que son élaboration respecte les principes de sincérité et d'équilibre.

Il rappelle que le budget est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre. Les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. (art. L1612-4 du CGCT).

N'est pas considéré en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent (art. L1612-6 du CGCT).

Le budget primitif est présenté aux Conseillers Municipaux. En raison des délais très courts entre la mise en place du nouveau Conseil Municipal et la date butoir de vote du budget fixé au 30 avril ; dans le souci d'établir des projets d'investissement fiables, ce premier budget est estimé en tenant compte des seules dépenses obligatoires. Une décision modificative interviendra dans les deux mois à venir après étude des dossiers mis en œuvre par les commissions communales.

**Subvention communale au CCAS :**

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de **1000 €** au CCAS.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Subventions communales aux associations :**

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions accordées l'année précédente. Le Conseil accepte à l'unanimité, à l'exception de la subvention allouée à « Fêtez Silly », Madame SCHMITTBIEL Fabienne, membre du bureau de cette association, s'abstient.

Coopérative Scolaire	<b>2120 €</b>
ASS Foot	<b>2 950 €</b>
UNC	<b>160 €</b>
Club de L'Amitié	<b>2 000 €</b>
Croix Rouge	<b>100 €</b>
Judo Sport Libre	<b>500 €</b>
Amicale des pompiers	<b>250 €</b>
Fêtez Silly	<b>1 800 €</b>

**Taux d'imposition :**

Conformément à l'avis de la Commission des Finances, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce, à l'unanimité, sur les taux d'imposition 2014, sans augmentation par rapport à 2013.

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2013</b>	<b>Taux 2014</b>
Taxe d'habitation	<b>16,99 %</b>	<b>16,99 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>29,78 %</b>	<b>29,78 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>42,47%</b>	<b>42,47 %</b>
Contribution foncière des entreprises	<b>15,53%</b>	<b>15,53 %</b>

**Vote du budget :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le vote du budget par chapitre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Section de Fonctionnement :**

<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>
CH 011		CH 70	

Charges à caractère général	<b>282 242 €</b>	Produits des services	<b>38 855 €</b>
CH 012 Charges de personnel	<b>390 240 €</b>	CH 73 Impôts et taxes	<b>466 911 €</b>
CH 65 Charges de gestion courante	<b>57 830 €</b>	CH 74 Dotations et participations	<b>249 727 €</b>
CH 66 Charges financières	<b>10 526 €</b>	CH 75 Produits de gestion courante	<b>21 432 €</b>
CH 67 Charges exceptionnelles	<b>220 €</b>	CH 77 Produits exceptionnels	<b>150 €</b>
CH 014 Atténuation de produits	<b>69 822 €</b>	CH 013 Atténuation de charges	<b>80 035 €</b>
Dépenses réelles	<b>810 880 €</b>	Recettes réelles	<b>857 110 €</b>
Dépenses imprévues	<b>27 643 €</b>		
Virement à Section Investissement	<b>20 087 €</b>	Opération entre sections	<b>1 500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>858 610 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>858 610 €</b>

L'équilibre des dépenses et recettes de l'exercice, d'un montant de **858 610 €** est constaté. Après reprise des résultats de l'année N-1 de **510 486,21 €** et proposition de couverture du déficit d'investissement de **80 423,56 €**, la section de fonctionnement présente un excédent reporté de **430 062,65 €**.

#### Section d'Investissement :

<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>
CH 16 Remboursement emprunts	<b>25 024 €</b>	CH 10 Dotations et fond divers	<b>67 500 €</b>
CH 20 Immobilisations incorporelles	<b>2 368 €</b>	CH 13 Subventions d'investissement	<b>45 163 €</b>
CH 21 Immobilisations corporelles	<b>95 208 €</b>		
CH 23 Immobilisations en cours	<b>1 500 €</b>		
020 Dépense imprévues	<b>8 650 €</b>		
Dépenses réelles	<b>132 750 €</b>	Recettes réelles	<b>112 663 €</b>
001 Déficit d'investissement	<b>80 424 €</b>	1068 Affectations du résultat	<b>80 424 €</b>
		Recette exercices	<b>193 087 €</b>

		021 Virement du fonctionnement	20 087 €
<b>TOTAL</b>	<b>213 174 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>213 174 €</b>

### Affectation du résultat

Considérant que, le résultat de clôture de la section d'investissement est déficitaire de **80 423,56 €**,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation de l'excédent de  
fonctionnement de clôture du compte administratif communal de **510 486,21 €** comme suit :

- Couverture du déficit d'investissement : **80 423,56 €**
- Excédent de fonctionnement reporté : **430 062,65 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget présenté et le vote par  
chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

### Budget Assainissement :

#### Section de Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	CHAPITRES	RECETTES
6061 Energie, électricité	1 000 €	70128 Taxes PFAC	1 000 €
615 Entretien et réparation	36 400 €	70611 Redevances assainissement	34 000 €
617 Etudes et recherches	10 000 €		
66111 Charges financières	5 789 €		
6811 Dotation amortissements	11 165 €		
022 Dépenses imprévues	3 000 €		
023 Affectation Investissements	106 418 €		
		R002 Résultat reporté	138 772 €
<b>TOTAL</b>	<b>173 772 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>173 772 €</b>

#### Sections d'investissement :

CHAPITRES	DEPENSES	CHAPITRES	RECETTES
1641 Remboursement emprunt	5 472 €	2813 Dotations amortissements	11 165 €
2315 Travaux divers	148 673 €	021 Virement de fonctionnement	106 418 €
020 Dépense imprévues	10 000 €	R001 Résultat reporté	46 562 €
<b>TOTAL</b>	<b>164 145 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>164 145 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget d'assainissement.

## 2) Commission Appel d'offres

Lors du précédent Conseil, 5 membres ont été désignés pour former la Commission d'appel d'offres. Il s'avère que dans les communes de moins de 3500 habitants, cette commission, outre le Maire, est composée de trois membres. Il est donc procédé à une nouvelle élection. Sont désignés :

- Monsieur BOURQUIN Jean Paul,
- Monsieur SMITH Fabrice,
- Monsieur VECTEN Damien.

## 3) Questions Diverses :

### - Commission Impôts :

La Préfecture a sollicité le Conseil Municipal pour proposer douze titulaires et douze suppléants pour permettre aux services de l'Etat de désigner les membres de la Commissions Impôts.

Monsieur le Maire propose de réunir le Conseil avant le 15 mai, date limite de dépôt de proposition des noms retenus.

Monsieur CHARTIER Guillaume propose de reprendre la précédente liste afin de connaître les noms qui la composait.

### - 14 Juillet :

Madame SCHMITTBIEL Fabienne, en présence de Monsieur le Maire, a reçu le prestataire chargé du feu d'artifice habituellement tiré le 14 juillet. Elle a dû renouveler le stock de lampions et de bougies utilisés lors de la retraite aux flambeaux, animation offerte en début de soirée de la fête nationale.

### - Fourrière :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la mairie a reçu une facture de 1000 euros concernant des frais d'enlèvement, d'expertise, de garde du 5 septembre 2013 au 28 janvier 2014 et la destruction le 29 janvier 2014 d'un véhicule qui était sur la commune. Il a pris contact avec la gendarmerie, il s'agirait d'un enlèvement demandé par la précédente municipalité. Contact sera pris avec la fourrière et le propriétaire du véhicule. La facture reste en instance.

- **Balayage des rues :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOURQUIN Jean Paul.

Celui-ci expose les divers problèmes rencontrés depuis sa prise de fonction en tant que responsable des services techniques. La balayeuse n'est pas adaptée pour la commune. Il est actuellement en recherche d'un prestataire pour effectuer le nettoyage des rues de la commune. Monsieur BOURQUIN Jean Paul rencontrera durant les semaines à venir des commerciaux et il présentera, d'abord en commission, puis au Conseil ses choix pour validation et financement.

Compte tenu des absences le service technique ne peut pas fonctionner au maximum de ses capacités ; comme il en a été décidé lors du Conseil Municipal du 7 avril, Monsieur BOURQUIN Jean Paul a recruté une personne pour un CDD qui commencera lundi 5 mai.

Monsieur BOURQUIN Jean Paul indique au Conseil Municipal qu'il a fait procéder au ramassage de gravas sur la route entre Silly Le Long et le Plessis Belleville. Dans les gravas ont été trouvés des papiers dont un avec un nom et une adresse. La mairie a déposé, une main courante, en gendarmerie.

- **Rythmes scolaires :**

Monsieur CORNIQUET Nicolas précise que des discussions avec divers organismes, dont le Centre Social de Nanteuil Le Haudouin, ont été engagées, par la mairie. Une proposition tarifaire de leurs prestations, va nous être adressée.

Monsieur CORNIQUET Nicolas, accompagné de la Madame SCHMITTBIEL Fabienne et de Monsieur le Maire ont rencontrés l'association « la tête et les jambes », qui se propose aussi pour divers animations.

« Il s'agit là de pistes de réflexions qui devront faire l'objet d'échanges avec les enseignantes et les associations des parents d'élèves, toujours dans la recherche de l'intérêt de l'enfant. » Précise Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire confirme à Monsieur CHARTIER Guillaume que la mise en place de cette réforme aura forcément un impact sur le budget de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé. Monsieur le Maire lève la séance.

Heure : 21 h 45